

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA COUPE\*                       L'ARRACHAGE\*  
 LA CUEILLETTE\*                       L'ENLÈVEMENT\*

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SMIAGE Maralpin**.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse :        N° **147**..... Rue **Boulevard du Mercantour**.....  
                           Commune **Nice Cedex 3**.....  
                           Code postal **06 204**.....

Nature des activités : **Expertise technique et opérationnelle pour la réalisation des projets du grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques, ressources) sur le territoire Maralpin**.....

Qualification : **Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)**.....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <b>Symphytum bulbosum</b> <b>Consoude bulbeuse</b>	420 individus	Récolte manuelle d'individus (parties aériennes et souterraines), puis déplacement vers un site de transplantation à quelques centaines de mètres sur le même cours d'eau
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens  
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Travaux de reprise d'une digue en rive gauche de la Cagne sur environ 220 mètres (Cagnes-sur-Mer). Il est prévu la récolte manuelle (parties aériennes et souterraines) des individus, leur déplacement et leur replantation à quelques centaines de mètres en aval, hors de la zone de travaux**.....

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : **Février-mars 2023, en période de visibilité des individus (sous réserve d'obtention des autorisations requises)**  
 ou la date : .....

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION \***

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :  
Les individus déplantés manuellement seront transplantés dans une nouvelle zone rendue favorable

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place   
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :  
Les individus sont récoltés manuellement et stockés dans une caisse, à plat, sans chevauchement ni superposition, puis transportés immédiatement à pied vers leur lieux de transplantation.

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : La réimplantation sera effectuée en février-mars 2023 (sous réserve d'autorisation), à quelques centaines de mètres en aval de leur zone de déplantation. Au droit de la zone d'accueil, la Canne de Provence aura été éradiquée localement pour limiter la compétition et faciliter l'implantation des individus nouvellement transplantés.

**EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT**

Préciser les techniques : Récolte manuelle de chaque pied, stockage provisoire dans une caisse puis déplacement et replantation immédiate sur le site de transplantation situé quelques centaines de mètres en aval, lequel aura fait l'objet d'une préparation préalable pour accueillir les individus (élimination des espèces invasives).

Suite sur papier libre

**F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : Entreprise spécialisée en génie écologique

Formation continue en biologie végétale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Alpes-Maritimes

Cantons : .....

Communes : Cagnes-sur-Mer

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : La réimplantation aura lieu immédiatement après la déplantation. Le lieu d'accueil est rendu favorable par l'élimination de la Canne de Provence, laquelle continuera d'être suivie et contenue localement pendant 15 années. Durant cette même période, les individus de Consoude bulbeuse transplantés bénéficieront d'un suivi quantitatif annuel (en février-mai) pour s'assurer de l'efficacité de l'opération et comparer l'évolution de la nouvelle station avec celle de 3 autres stations de Consoude bulbeuse non transplantées, servant de référence.

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte-rendu concernant l'enlèvement, le transport et la transplantation des individus. Suivi quantitatif annuel des individus donnant lieu à un compte-rendu rédigé pour chaque suivi.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice  
le 12/12/2022  
Votre signature

  
**CYRIL MARRO**  
Directeur Général des Services  
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement  
et Gestion de l'Eau